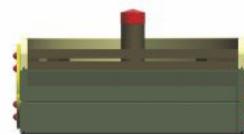
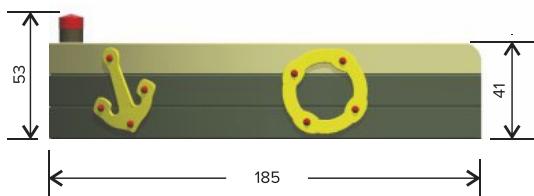


+/- 85 kg



Montage

Le petit bateau est livré prêt à l'emploi. Il ne nécessite aucun montage.

Matériaux

- Planches et piquets massifs en plastique recyclé (PP et PE), teintés dans la masse (beige, vert, brun)
- Vis en inox (6 et 8 mm)
- Eléments décoratifs en polyéthylène (PE) rouge et jaune de 12.5 mm d'épaisseur

Entretien

Le bateau ne comporte aucune pièce mobile. L'entretien du plastique se limite à l'essentiel, le nettoyage à l'eau tiède savonneuse au moyen d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez en profondeur, afin d'éliminer tout résidu de savon et de saletés. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0.29%. L'huile, la graisse et d'autres produits ne font donc que peu de taches, voire pas de taches du tout. Ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, rend difficile, voire impossible, la fixation des mousses, algues, etc. permettant ainsi de les enlever aisément. Possibilité de nettoyage au Kärcher à une pression maximale de 100 bars. Il faut toutefois éviter ce traitement autant que possible. Il n'est d'ailleurs généralement pas nécessaire. Aspergez avec un jet rotatif, à une distance minimale de 30 cm du plastique.

Instruction de contrôle

Contrôle visuel:

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement:

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi:

Chaque année

Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :

- Tous les éléments sont bien fixés ?
- Eléments déserrés, manquants, endommagés ou usés ?
- Vis déserrées et saillantes ?
- L'ancrage dans le sol est toujours en bon état ?
- Signes de vandalisme ?

Utilisez les éléments originaux Govaplast pour la réparation éventuelle, pour garantir la validité du certificat TÜV.

Installation

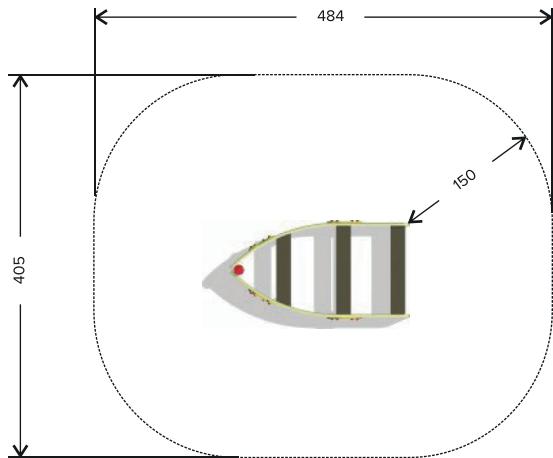
Le placement se fait sur un sol en dur et plane. Le bateau ne peut pas être installé sur un sol meuble (sable, écorce, copeaux de bois), sauf si une construction portante est montée (pas incluse).

Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour du bateau.

Sol amortissant facultatif

La hauteur étant inférieure à 60 cm, le bateau peut être installé sur une surface dure sans installation de sol amortissant. Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.



Ancrage ou non ?

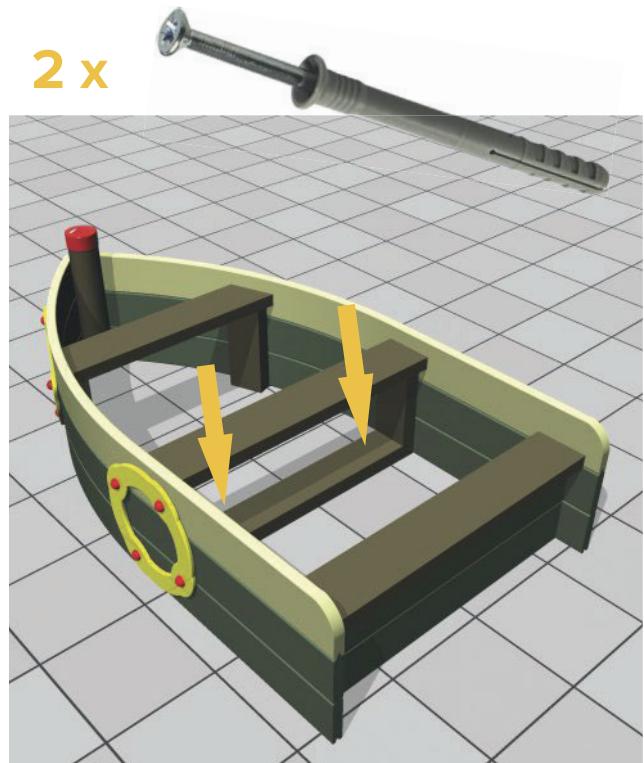
Selon les normes européennes, dans les aires de jeux publiques, l'ancrage est obligatoire. Il peut être envisagé de ne pas ancrer cet équipement de jeu dans une cour de récréation avec surveillance. Si la cour de récréation n'est utilisée que par l'école, il y a peu de risques de sécurité liés à l'absence d'ancrage du jeu. Si vous choisissez de ne pas ancrer le jeu, nous conseillons de bien marquer la position du jeu au sol, de façon qu'il soit correctement remis à la même place après un déplacement temporaire, toujours respectant la zone de sécurité libre de 150 cm autour du jeu.

En cas d'ancrage du module de jeux

L'ancrage se fait en fixant les deux chevilles fournies dans les trous déjà forés. Placez le jeu et marquez la position des deux trou sur le sol. Ensuite déplacez le jeu, forez les deux trous avec une perceuse de 8mm et replacez le jeu sur sa place en le fixant avec les chevilles. Tenez compte de la hauteur limitée et utilisez une visseuse d'angle.

Conseil important

Insérez d'abord complètement la cheville dans le trou. Ensuite, vissez plutôt que frappez la vis au marteau de façon à ne pas endommager la tête de vis.



TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
info@tuv-sud.be



ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-19-12-224287-002-720302559-02

Par la présente, nous déclarons que l'équipement de jeu
Petit bateau

avec identification
GP02



délivré par
Govaerts Recycling n.v.
Kolmenstraat 1324 , 3570 Alken

répond aux exigences de sécurité:

Décret du 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu. (F)
Arrêté Royal du 28 mars 2001 relatif à la sécurité des équipements d'aire de jeu. (B)

et est basé sur les critères d'évaluation des normes
EN 1176-1:2017 **EN 1176-7:2008**

Cette attestation est émise par TÜV SÜD Benelux bvba, agréé pour la France selon les dispositions du journal officiel 30.07.2010.

Lieu: Boortmeerbeek
Date: 05.12.2019

Nom: Astrid De Beukelaer
Fonction: Expert Playground Equipment
Signature:

A handwritten blue ink signature of Astrid De Beukelaer. Below the signature is a blue octagonal stamp with the "TÜV SUD" logo and the word "Benelux".

Nom: Emmanuel Ortegat
Fonction: Expert Playground Equipment
Signature:

A handwritten blue ink signature of Emmanuel Ortegat. Below the signature is a blue octagonal stamp with the "TÜV SUD" logo and the word "Benelux".

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Z-F-19-12-224287-002-720302559-02

Description du produit

Petit Bateau est un bateau avec des bancs où les enfants peuvent jouer.
Type: GP02

Dimensions (l x l x h): 185 x 103 x 53 cm

Applications et restrictions

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen / l'essai faisant l'objet du rapport d'examen de type référence
P-B-19-01-720302559-01-01rev2

La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des appareils sont obligatoires, afin de maintenir les appareils en bon état.

Les références des documents du dossier numéro GP02 sont contrôlées.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doivent faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe sont conformes au modèle bénéficiant de la présente attestation de conformité ou certificat de conformité.

Documents

Mode d'emploi: GP02
Dossier de construction: GP02

Marquage du produit

Chaque équipement de jeu doit être marqué avec:

- * Nom et adresse du fournisseur
- * Année de construction
- * Type
- * Mention "Conforme aux exigences de sécurité" (F)

La tranche d'âge doit être marquée sur l'appareil ou sur un panneau à proximité (F)